

Communiqué de presse - Bobigny, 14 avril 2022

Sport : la Seine-Saint-Denis vote une aide à la pratique sportive de 100 euros pour les élèves de 5ème

Le Département de la Seine-Saint-Denis a voté ce jeudi 14 avril la création du dispositif Pass Sport 5ème (PS5). Effectif à partir de la rentrée de septembre 2022, ce dispositif permettra d'aider chaque élève de 5^{ème} à hauteur de 100 euros pour une ou plusieurs inscriptions dans des clubs sportifs ou des associations réalisant des cours de sport en Seine-Saint-Denis.

Ce dispositif, voté à l'unanimité en séance du Conseil, répond à un engagement pris par la majorité départementale lors de la dernière consultation électorale.

Favoriser la pratique sportive des jeunes

En 2019, une étude publiée dans la revue scientifique *The Lancet* établissait que 80% des adolescent.e.s scolarisé.e.s dans le monde pratiquent moins d'une heure de sport par jour, seuil recommandé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour grandir en bonne santé. Une situation qu'est venue aggraver **la crise sanitaire avec les confinements et protocoles sanitaires successifs qui ont perturbé les cours d'EPS et l'activité physique, entraînant une augmentation de la sédentarité des jeunes.**

Face à cet enjeu majeur de santé publique, et alors que la Seine-Saint-Denis accueillera les Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024, le Département a souhaité favoriser et accélérer la pratique sportive des adolescent.e.s au travers d'un dispositif ambitieux.

Concrètement, **le dispositif Pass Sport 5ème consistera en une aide de 100 euros, dont pourra bénéficier sur demande chacun.e des 19 000 élèves de 5^{ème} issu.e.s des 130 collèges publics de la Seine-Saint-Denis et domicilié.e dans le département.** Cela permettra de couvrir les frais d'une ou plusieurs inscriptions dans les clubs affiliés aux fédérations sportives reconnues par l'Etat, dans les associations agréées Jeunesse et Sport de Seine-Saint-Denis, mais aussi à l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS).

L'inscription en club s'effectuant entre l'été et l'autonome, la plateforme d'inscription au dispositif Pass Sport 5ème ouvrira à l'été prochain et se clôturera le 10 décembre 2022.

Soutenir les clubs de Seine-Saint-Denis

En mettant en place ce dispositif, le Département souhaite également soutenir et aider à se relancer les clubs et associations sportifs de Seine-Saint-Denis, durement éprouvés par la crise.

Pour les jeunes de 11 à 16 ans, des baisses majeures ont en effet été observées entre les saisons 2019-2020 et 2020-2021 s'agissant du nombre de licencié.e.s : -10% pour le football, -42% au judo et - 22% pour la gymnastique par exemple. Sur la même période, le nombre de licencié.e.s au sein de l'UNSS à quant à lui chuté de 20 000 collégien.e.s à 16 000, soit une baisse exacte de -22%.

Le dispositif sera valable au sein des clubs partenaires, avec pour but de constituer l'offre la plus étoffée possible. Le Département prendra appui pour y parvenir sur les différents comités départementaux. A titre indicatif, la Seine-Saint-Denis compte près de 1800 clubs sportifs.

« Le sport pour toutes et tous, loin d'être un luxe, est une condition de l'épanouissement individuel et collectif des habitantes et des habitants de Seine-Saint-Denis, et en particulier des plus jeunes. Alors que les confinements et les protocoles sanitaires successifs ont aggravé la sédentarité des adolescent.e.s, le Pass Sport 5ème va nous permettre de renforcer la pratique sportive de toute une classe d'âge de collégien.ne.s. C'est un engagement de campagne que je suis heureux de concrétiser aujourd'hui aux côtés de Zainaba Said Anzum, Conseillère déléguée au Sport, et de l'ensemble de la majorité départementale. C'est aussi une étape importante dans la réalisation de notre Projet éducatif départemental, et une marque de notre mobilisation en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 qui doivent constituer un véritable tremplin pour la pratique sportive de toutes et tous. »

Stéphane TROUSSEL, Président du Département de la Seine-Saint-Denis

Contact presse

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Grégoire LARRIEU – glarrieu@seinesaintdenis.fr – 06 35 84 13 82